

SAINT-JUNIEN ■ Jeudi, l'abattage supposé d'une dizaine d'arbres a semé la discorde en fin de conseil municipal

Vifs échanges sur le projet de voie verte

La dernière séance du conseil municipal de Saint-Junien a donné lieu à des débats musclés entre les élus de la majorité et ceux de la liste minoritaire.

Mathieu Fontaine

mathieu.fontaine@centrefrance.com

Jeudi soir, les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal ont défilé sans accroc. C'est au moment des questions diverses que la séance s'est animée, après une interrogation formulée par Nathalie Tarnaud à destination du maire, Pierre Allard.

L'élué de la liste Énergie citoyenne pour Saint-Junien a abordé le projet de construction d'une voie cyclable et piétonne entre la zone commerciale Grand Ouest et la zone industrielle du Pavillon, le long de la D941. « L'itinéraire retenu implique l'abattage de 11 arbres anciens et en bonne santé. Où est la logique écologique ? » L'édile a dans un premier temps laissé le soin de la réponse à son adjointe, Éliane Croci : « A aucun moment ce projet n'a été présenté en commission comme définitif »,

pétition « Oui à la piste cyclable, mais sans couper nos arbres », mise en ligne par Saint-Junien Environnement début septembre (environ 550 signatures recueillies à ce jour). Cette association, distincte d'Énergie citoyenne mais ayant des adhérents communs avec la liste minoritaire (et aussi avec la majorité), avait aussi réalisé une opération d'affichage sur les arbres en question plus tôt dans la semaine.

Du côté des élus minoritaires, d'autres antécédents ont peut-être ajouté aux tensions du dernier conseil. « Cela rappelle les érables de l'avenue Gagarine, qui ont été abattus dans l'urgence, sans concertation, a déclaré Yoann Balestrat à l'issue de la séance. Pour ce projet de voie verte, Énergie citoyenne a signé une tribune libre dans la lettre municipale, qui a été annotée par la rédaction de la mairie. Mais où vit-on ? » Et de conclure : « Au final, nous n'avons pas eu de réponse sur les arbres coupés. Le maire aurait pu se saisir de ce conseil municipal pour affirmer qu'il n'y toucherait pas, mais on ne l'a pas entendu ».



AFFICHES. L'association Saint-Junien Environnement avait planté la première banderille.

a répliqué l'élué.

Une pétition qui pose mal

C'est alors que Pierre Allard a pris la parole : « Depuis le début de mon mandat, je souhaite travailler dans la transparence et le dialogue. Je défie quiconque de trouver un engagement sur ce dossier. Je trouve fort regrettable d'être la cible d'attaques sur les réseaux sociaux et qu'une association [Saint-Junien Environnement, NDLR] diffuse un document de travail qui n'est pas public. C'est tourner le dos à la démocratie. J'ose espérer que ce n'est pas pour dénigrer volontairement, sinon je reviendrai ma volonté de transparence. Le dossier

est clos », a conclu le maire, levant la séance. Le ton est alors monté dans la salle, notamment entre Pierre Allard et Yoann Balestrat. La tête de liste Énergie citoyenne aux dernières élections a démenti toute diffusion de document issu de la commission.

Le maire s'est ensuite indigné du lancement d'une

EN BREF

Camping de la Glane. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la convention d'occupation du sol autorisant la société nantaise Camping Car Park à exploiter et gérer le camping de la Glane pour une durée de 10 ans, avec la création d'une aire d'accueil pour camping-caristes. La commune de Saint-Junien reste propriétaire du foncier.

ASSJ. Les élus ont voté à l'unanimité une subvention de 46.000 € à l'ASSJ Omnisports, qui sera répartie entre les différentes sections selon leur niveau, le nombre de licenciés ou encore leur effort de féminisation.

Espace jeunesse. La déclaration du nouvel « Espace jeunesse » a été votée à l'unanimité. Il se situera dans la nouvelle maison de quartier de Bellevue-de-Glane et intégrera la structure Anim'Ado. Le terme des travaux est espéré pour la fin octobre. Ouvert à tous les adolescents, il nécessitera une adhésion annuelle de 15€.